

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 5

- Nombre de votants :
- Le Souvenir Français (23)
 - Le Club de l'Amitié (22)
 - Bibliothèque pour tous (23)
 - Cercle des Anciens et du Temps Libre (23)
 - 9 autres associations (24)

Les élus ne participant pas aux
votes pour leur association.

Convoqués le :
19/04/2023

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

Etaient absents :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Madame Annick CAULIER

POINT 2023-29- Subventions aux Associations Moulinoises pour l'année 2023

Rapporteur : Marc PINAULT

La Commission des Affaires Sportives et Culturelles, réunie le 7 novembre 2022, a examiné les demandes de subventions des associations moulinoises pour l'année 2023.

La Commission propose d'attribuer les subventions de fonctionnement et différentes subventions exceptionnelles selon le tableau ci-après avec pour mémoire le rappel des montants versés en 2022.

VU les propositions de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles réunie le 7 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VERSE les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles selon le tableau ci-après :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230425-2023-29-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

Affichage : 27/04/2023

Nom de l'association	Montants obtenus en 2022		Montants proposés pour 2023		Nombre de votes sachant que l'élu concernée par la subvention votée ne vote pas
	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles	
APRAMMM	2 000 €		2 000 €	1 320 €	24
ASC Volley-ball	4 559 €		4 559 €	300 €	24
Bibliothèque pour tous	1 063 € (avec gratuité enfants)		1 063 €		23
Cercle des Anciens et du Temps Libre	195 €		195 €	500 €	23
Club de l'Amitié	2 490 €		2 490 €		22
Moulins-lès-Metz Animations		20 000 €	17 500 €		24
Moulins-lès-Metz Handball	3 000 €		3 000 €		24
Moulins-lès-Metz Handisport	1 847 €		1 847 €	700 €	24
Mozaïk	271 €		271 €		24
Photo Passion Moulins-lès-Metz	300 €		300 €	1 000 €	24
Souvenir Français	304 €		304 €		23
Sporting Club	5 856 €	800 €	6 656 €		24
Tennis Club de la Saussaie	700 €	0 €	700 €	1100 €	24

DIT que les associations devront justifier les dépenses liées à leur projet pour lesquels elles reçoivent une subvention exceptionnelle et au plus tard pour le 30 novembre 2023 et,

DIT que le cas échéant, la commune se réserve le droit d'adresser un titre de recettes aux associations via la Trésorerie pour le remboursement du montant trop perçu.

DIT que les élus suivants ne participent pas au vote, chacun pour leur association :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Président du Souvenir Français,
 Madame Armelle CHAMPLON, Présidente de la Bibliothèque pour Tous et le Cercle des Anciens et du Temps Libre,
 Madame Claudie FUZEWSKI, Présidente du Club de l'Amitié,
 Madame Maryse GLEMET, Membre du Club de l'Amitié.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/04/2023

Le secrétaire de séance,
Annick CAULIER

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

The image shows two handwritten signatures in black ink. On the left is the signature of Annick Caulier, and on the right is the signature of Jean Bauchez. In the center, overlapping both signatures, is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOULINS LES METZ' around the perimeter and a central emblem featuring a figure and a star.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

